18587

INPI
03 OCT. 2008
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

VERLOR

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.560.000 €
Siège social : Les Portes de Paris – 1/3 boulevard du Rempart– 93194 NOISY LE GRAND
RCS PARIS B 385 190 533

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit,

Le 24 septembre à 12 heures,

Le Conseil de Surveillance (le ***Conseil***) de la Société VERLOR, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.560.000 €, divisé en 39.000 actions, de 40 € chacune, entièrement libérées, ayant son siège social Les Portes de Paris – 1/3 boulevard du Rempart– 93194 NOISY LE GRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 385 190 533 (la ***Société***), s'est réuni au 148 rue de l'Université – 75007 Paris, dans les locaux de la société CDC Capital Investissement, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur Rudolf MOURADIAN, Président et membre du Conseil ;
- Monsieur Thierry SCHINDELE, membre du Conseil ;
- Monsieur Cyprien CHOUTET, membre du Conseil ;

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Conseil en entrant en séance.

Le Conseil réunissant la présence effective d'au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Rudolf MOURADIAN.

Monsieur Cyprien CHOUTET est désigné Secrétaire de séance.

Le Président rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du 2 septembre 2008 ;
- Démission de Monsieur Rudolf MOURADIAN de son mandat de Président du Conseil ;
- Nomination de Monsieur Thierry SCHINDELE en tant que Président du Conseil
- Nomination de Monsieur Cyprien CHOUTET en tant que Vice-Président du Conseil ;
- Convocation d'une Assemblée générale en vue de la nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de procès verbal de la réunion du 2 septembre 2008, approuve ledit procès verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Rudolf MOURADIAN de son poste de Président du Conseil.

Monsieur Rudolf MOURADIAN expose qu'il a présenté cette démission sur demande formelle de l'actionnaire majoritaire.

Le Conseil le remercie pour son activité à la Présidence du Conseil et lui donne quitus de sa mission.

Cette résolution est adoptée par tous les membres présents, à l'exception de Monsieur Rudolf MOURADIAN qui ne prend pas part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil désigne Monsieur Thierry SCHINDELE, actuellement vice président du Conseil, de nationalité française, né le 26 novembre 1973 à Nancy, domicilié au 3 rue de Foury – 92310 - SEVRES, qui l'accepte, en qualité de Président.

En conséquence de cette nomination, Monsieur Thierry SCHINDELE n'exercera plus ses fonctions de vice président.

Cette résolution est adoptée par tous les membres présents, à l'exception de Monsieur Thierry SCHINDELE qui ne prend pas part au vote.

Suite à cette nomination, Monsieur Thierry SCHINDELE prend la présidence de séance du Conseil.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil désigne Monsieur Cyprien CHOUTET, actuellement membre du Conseil, de nationalité française, né le 12 décembre 1980, domicilié au 7 rue de l'Isly – 75008 PARIS, qui l'accepte, en qualité de Vice-Président du Conseil.

Cette résolution est adoptée par tous les membres présents, à l'exception de Monsieur Cyprien CHOUTET qui ne prend pas part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée en vue de la nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil.

LE PRESIDENT DE SEANCE
Monsieur Thierry SCHINDELE

LE SECRETAIRE
Monsieur Cyprien CHOUTET